



PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 01/05/2014

Date de révision: 10/07/2014

Remplace la fiche: 01/05/2014

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)
Autres moyens d'identification : N° AMM: BTR0138

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide - Biocide TP 18

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Edialux France
Z.A. Mâcon Est
01750 Replonges
T +33 (0)3 85 31 89 10 - F +33 (0)3 85 31 89 11
jerome.sharff@edialux.com - www.edialux.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIË/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Institut National de Recherche sur la Sécurité		+33 1 45 42 59 59
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
Acute Tox. 4 (Oral) H302
Acute Tox. 4 (Inhalation:gas) H332
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate, Esbiothrine
Mentions de danger (CLP)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261 - Éviter de respirer les aérosols P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux
Phrases EUH	: EUH 208 : Contient la perméthrine et de l'Esbiothrine. Peut déclencher une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	(n° CAS)52645-53-1 (Numéro CE)258-067-9 (Numéro index)613-058-00-2	20 - 25	Xn; R20/22 R43 N; R50/53
1-méthoxy-2-propanol, monopropylène glycol méthyl éther	(n° CAS)107-98-2 (Numéro CE)203-539-1 (Numéro index)603-064-00-3 (N° REACH)01-2119457435-35	10 - 20	R10 R67
piperonyl butoxide	(n° CAS)51-03-6 (Numéro CE)200-076-7 (N° REACH)01-2119537431-46	10 - 15	N; R50/53
Esbiothrine	(n° CAS)260359-57-7 (Numéro CE)209-542-4 (N° REACH)05-2116458821-41	1 - 5	Xn; R20/22 N; R50/53
Calcium dodecyl benzene sulphonate	(n° CAS)26264-06-2 (Numéro CE)247-557-8	2,60205 - 3,07515	Xi; R41 Xi; R38

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	(n° CAS)52645-53-1 (Numéro CE)258-067-9 (Numéro index)613-058-00-2	(0,00025 =< C < 0,0025) R52/53 (0,0025 =< C < 0,025) N;R51/53 (0,025 =< C) N;R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	(n° CAS)52645-53-1 (Numéro CE)258-067-9 (Numéro index)613-058-00-2	20 - 25	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)
1-méthoxy-2-propanol, monopropylène glycol méthyl éther	(n° CAS)107-98-2 (Numéro CE)203-539-1 (Numéro index)603-064-00-3 (N° REACH)01-2119457435-35	10 - 20	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
piperonyl butoxide	(n° CAS)51-03-6 (Numéro CE)200-076-7 (N° REACH)01-2119537431-46	10 - 15	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Esbiothrine	(n° CAS)260359-57-7 (Numéro CE)209-542-4 (N° REACH)05-2116458821-41	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Calcium dodecyl benzene sulphonate	(n° CAS)26264-06-2 (Numéro CE)247-557-8	2,60205 - 3,07515	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Mettre au repos. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Ce produit fait partie des pyrethroïdes. Ces produits peuvent être responsable une demi-heure à une heure après l'exposition, des sensations spécifiques de picotements, fourmillements, impression de brûlure ou d'une diminution de la sensibilité cutanée. Ces symptômes sont transitoires et diffèrent d'un éventuel effet d'irritation ou l'allergie. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.
- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux (rougeur et douleur).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Faire évacuer la zone dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols. Toujours ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter toute source d'ignition.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

Température de stockage : < 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL : 100 ppm 1-méthoxy-2-propanol

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): gants en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p. ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Protection des voies respiratoires : Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (parex EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: ambre.
Odeur	: légèrement éthérée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 20°C: 1,067 g/ml
Solubilité	: Forme une émulsion en présence de l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La combustion produit des gaz toxiques. Réagit avec les oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7: Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des gaz toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer une irritation de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac ainsi que des nausées, vomissements ou diarrhées. L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer une irritation de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac ainsi que des nausées, vomissements ou diarrhées. L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer une irritation de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac ainsi que des nausées, vomissements ou diarrhées. L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer une irritation de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac ainsi que des nausées, vomissements ou diarrhées.

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)	
DL50 orale rat	1930 mg/kg
DI 50 cutanée rat	9300 mg/kg
ATE (voie orale)	1930,000 mg/kg de poids corporel

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)	
ATE (voie cutanée)	9300,000 mg/kg de poids corporel
ATE (gaz)	4500,000 ppmV/4h
permethrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 240 mg/l/4h
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h
piperonyl butoxide (51-03-6)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5900 mg/m ³
Esbiothrine (260359-57-7)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5777 mg/l/4h
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles pH: 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

permethrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)	
CL50 poissons 1	8,9 mg/l
CE50 Daphnia 1	0,02 mg/l
ErC50 (algues)	> 0,022 mg/l
piperonyl butoxide (51-03-6)	
ErC50 (algues)	2,09 mg/l
Esbiothrine (260359-57-7)	
CL50 poissons 1	7,08 µg/l
CE50 Daphnia 1	6,1 µg/l
ErC50 (algues)	1,1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)	
Persistance et dégradabilité	Réaction chimique avec l'eau/hydrolyse DT50 pH4-25°C > 1 an/Jahr/year (Permethrin/Esbiothrin). Réaction chimique avec l'eau/hydrolyse DT50>500 jours pH5-7-9/25°C (Piperonyl butoxide).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

permethrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)	
Log Pow	5,9 (20°C - pH 7)
piperonyl butoxide (51-03-6)	
Log Pow	4,8 (20°C - pH 7)
Esbiothrine (260359-57-7)	
Log Pow	3,07 (20°C)

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Ecologie - sol

La perméthrine, esbiothrine et butoxide de piperonyl sont considérées comme fortement adsorbées dans les particules du sol avec peu de lixiviation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Toxique pour les oiseaux.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 1993

N° UN (IATA) : 1993

N° UN (IMDG) : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 3

Code de classification (ONU) : F1

Classe (IATA) : 3

Classe (IMDG) : 3

Étiquettes de danger (ONU) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

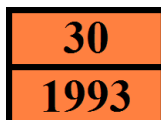
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de classification (ONU) : F1

Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : •3YE

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

France déclaration obligatoire sous SIMMBAD (Ministère de l'Ecologie) et SYNAPSE (INRS).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

PERMAX 250 COMBI EC (Pour CLP)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables